

RECTIFICATIFS**Rectificatif à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 66 du 8 mars 2013)

De la page I/502 à la page I/509, pages II/514, II/515 et II/519, de la page II/1000 à la page II/1006 et page II/1057, il convient de lire tous les crédits dissociés comme des crédits non dissociés.
